

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 septembre 2013

---

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -  
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 65

présenté par  
Mme Valter

-----

**ARTICLE 9**

Après le mot :

« pour »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 7 :

« les seuls aménagements et constructions à destination industrielle. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.